

RÉSOLUTION N° 615

PROGRÈS DANS LA FORMULATION DE PROPOSITIONS POUR LE RENFORCEMENT FINANCIER ET LA RESTRUCTURATION STRATÉGIQUE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document informatif n° 05 (16), “Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)”,

CONSIDÉRANT :

Que, par les résolutions IICA/JIA/Res. 447 (XV-O/09), IICA/CE/Res. 531 (XXX-O/10) et IICA/JIA/Res. 477 (XVI-O/11), il a été demandé au Directeur général de l’IICA d’élaborer des propositions de mesures qui mèneraient à une intégration plus étroite de l’Institut et de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et qui renforceraient les efforts conjoints des deux organisations, et que les États membres ont été encouragés à promouvoir, dans le cadre du processus de gouvernance de la FAO, l’émission d’instructions semblables pour le Directeur général de cette organisation ;

Qu’en 2009, le Directeur général de l’IICA a confié à Carlos Pérez del Castillo la réalisation d’une étude qui détaillera le contexte et les options visant le renforcement de l’association de l’IICA et de la FAO et la coordination des actions entre les deux organisations, au bénéfice de l’agriculture des Amériques ;

Que, par la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), dans le but d’améliorer l’efficacité de l’IICA et sa capacité à relever les défis présents et futurs, a demandé à son Directeur général d’apporter du soutien technique et administratif à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCEAG) et au Comité exécutif pour que soient présentées au Conseil, à sa prochaine réunion ordinaire, des recommandations pour la restructuration stratégique et le renforcement financier de l’IICA, avec les projets de modifications règlementaires requises ;

Que, conformément avec cette Résolution, le Directeur général a présenté le rapport pour la considération du Comité exécutif et des autres États membres ;

Que ce rapport présente un résumé des défis actuels et futurs de l'IICA ; des mesures structurelles, administratives, financières et stratégiques prises par l'Institut depuis 2010 pour relever ces défis et des concepts préliminaires pour la réforme structurelle et stratégique qui exigent davantage de recherche, d'analyse, de consultations et de suivi ;

Que ces concepts comprennent, entre autres : i) la réalisation d'une étude pour le renforcement d'une alliance stratégique et structurelle de l'IICA et de la FAO, basée sur le modèle de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans le but d'éliminer les doubles emplois, de promouvoir des économies dans l'exécution d'activités et de faire un meilleur usage des ressources attribuées par les États membres aux deux organismes internationaux, dont les objectifs et usagers coïncident dans la Région ; ii) la création d'un mécanisme pour la canalisation de la participation du secteur privé dans les activités techniques de l'Institut ; iii) la création de mécanismes pour promouvoir la mobilisation et l'obtention de ressources provenant de fondations, d'autres organisations internationales et de donateurs ; iv) des efforts supérieurs pour s'assurer que la Récupération des coûts indirects (RCI) dans les projets financés par des ressources externes n'ait pas d'effet sur le Fonds régulier de l'IICA ; et v) des ententes avec d'autres organisations internationales, comme l'Organisation des États Américains (OEA), pour partager les coûts des opérations administratives des bureaux de l'Institut dans les États membres ;

Que le modèle de collaboration de l'alliance entre l'OMS (du système des Nations Unies) et l'OPS (du système interaméricain) doit être analysé en profondeur ;

Que si l'analyse s'avère positive, un modèle pourrait être établi, semblable à l'alliance OMS/OPS, qui permettrait à l'IICA d'arriver à un accord pour établir une alliance stratégique avec une organisation internationale comme la FAO, dans le cadre de laquelle l'Institut pourrait mener un programme de travail intégré pour l'Amérique latine et la Caraïbe ; et

Que la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15) invite tous les États membres qui ne font pas partie de la CCEAG à participer à ses réunions sur le renforcement stratégique, structurel et financier de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général pour son rapport et de prendre note des réformes stratégiques, administratives, structurelles et financières mises en place durant ses années de gestion.
2. D'encourager le Directeur général à poursuivre le processus de restructuration interne pour la modernisation et le renforcement de l'IICA, en prenant en considération les priorités correspondantes, et à suggérer des nouvelles mesures destinées à renforcer son modèle de coopération technique et à améliorer sa capacité financière.
3. De demander au Directeur général de réaliser une étude, qui pourrait inclure les consultations nécessaires, pour analyser le cadre juridique du modèle OMS/OPS, qui

pourrait servir de base à l'établissement d'une alliance consolidée entre l'IICA et la FAO dans le but d'éliminer les doubles emplois, de promouvoir des économies dans l'exécution d'activités et de faire un meilleur usage des ressources attribuées par les États membres aux deux organismes ; la manière dont ce modèle bénéficie aux pays membres ; ses avantages et domaines à privilégier et ses inconvénients potentiels pour l'efficacité de l'aide technique apportée par l'IICA ; et de présenter un rapport à ce sujet à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire de la CCEAG, qui inclura les recommandations dont l'adoption est soutenue par le Bureau du Directeur général.

4. D'inviter tous les États membres à faire parvenir au Directeur général, au plus tard le 31 décembre 2016, leurs propositions et recommandations pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut et à participer à la réflexion de la CCEAG sur ces questions, en accord avec l'invitation lancée par le Conseil interaméricain de l'agriculture de par la Résolution IICA/JIA/Res. 501, et de recommander au Directeur général qu'il donne suite à cette invitation.
5. De demander à la CCEAG, à sa prochaine réunion, de considérer et de commenter les recommandations du Directeur général et des États membres, en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut ; et au Directeur général, en sa capacité de Président de la CCEAG, de présenter les recommandations correspondantes à l'occasion des prochaines réunions ordinaires du Comité exécutif et du Conseil.